

N° 2023-035

OBJET :

*Marchés publics – Entretien et tonte
des pelouses des terrains de football
du territoire du Haut-Chablais*

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vailly, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....29
pour :.....29
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Margaux CASTEX à Fabien TROMBERT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 17 janvier 2023 en vue de la passation d'un marché public relatif à l'entretien et la tonte des pelouses des terrains de football du territoire du Haut-Chablais. S'agissant d'une procédure formalisée, il souligne que l'attribution de ce marché relève de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres et précise que cette dernière s'est réunie le 17 mars 2023 et a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise COSEEC pour un montant de 184 926,40 € HT sur 4 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

- **à l'unanimité,**
- **prend acte** de la décision d'attribution de la Commission d'Appel Offres réunie le 17 mars 2023,
- **autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché ainsi que toutes modifications de contrat à venir et tous documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD